

Trophées du Grand Age

2012

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 02 mars 2012

Acte de candidature

1 - Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise

Activité

Taille de l'entreprise dans le monde/en France (CA en € - effectifs)

Nom et prénom du dirigeant.....

Nom et fonction du responsable de la candidature.....

Nom et fonction de la personne en charge de la présentation (si différente)
.....

Adresse

Tél..... Port Fax

E-mail.....

Secteur d'activités de vos clients

Adresse de facturation (si différente)

Contact facturation (si différent)

2 - Choisissez votre catégorie

(un dossier par catégorie)

❑ **Catégorie 1 : Habitat - environnement**

Cette catégorie récompense la conception de solutions destinées à améliorer le confort, le cadre de vie et l'environnement de la personne âgée à domicile.

❑ **Catégorie 2 : Gérontechnologies et technologies pour l'autonomie**

Cette catégorie récompense dans le cadre des Gérontechnologies, les initiatives prises dans la mise au point de technologies ou de produits destinés à lutter contre l'isolement de la personne âgée afin de lui permettre de maintenir un lien social, de préserver sa sécurité, de se déplacer ...

❑ **Catégorie 3 : Initiative EHPA "Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées" ou EHPAD "Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes"**

Cette catégorie récompense l'établissement qui a su mettre en place des initiatives originales tant au niveau de la qualité des soins dispensés, de la bienveillance, qu'au niveau de la prise en charge de la qualité de vie de la personne âgée et des relations avec sa famille.

❑ **Catégorie 4 : Services à la personne**

Cette catégorie récompense la société et/ou l'association la plus innovante en matière de services à la personne et de soutien à domicile, ou d'actions vers les aidants familiaux.

❑ **Catégorie 5 : Initiative Alzheimer & maladies neurodégénératives**

Cette catégorie récompense la meilleure initiative dans le cadre de l'accompagnement de la personne âgée atteinte d'une maladie neurodégénérative : maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, maladie de Parkinson...

❑ **Catégorie 6 : Dynamisme des associations et des territoires**

Cette catégorie récompense l'association ou la collectivité locale ayant mis au point une initiative originale et dynamique vers les personnes âgées dépendantes.

❑ **Catégorie 7 : Médecins coordonnateurs**

Cette catégorie, créée pour la première fois cette année, récompense le médecin coordonnateur en Ehpad qui a mis en place une disposition originale ou un process innovant permettant un meilleur suivi des résidents et/ou un fonctionnement plus participatif de l'équipe soignante.

❑ **Catégorie 8 : Recherche et développement**

Cette catégorie récompense les industriels, les sociétés et les laboratoires de recherche qui consacrent une politique accrue en R&D pour les personnes âgées en matière de santé, nouvelles technologies, environnement, design ...

3 - Critères :

Chaque catégorie sera jugée selon ces principaux critères :

- L'innovation tant sur les aspects techniques ou service que méthodologiques
- La mesure des performances
- Le niveau d'implication
- L'originalité des initiatives

Règlement 2012

Article 1. Les “Trophées du Grand Age” ont pour but de promouvoir et récompenser les meilleures initiatives ou innovations destinées à l’amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Article 2. Les “Trophées du Grand Age” sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce jury sera désigné par le comité de pilotage composé de la société **MDC** (producteur d’événements) et de **Gérontechnologie.net** (site d’information spécialisé dans le grand âge).

Article 3. Peuvent concourir les entreprises, les associations, les prestataires de services, les sociétés de conseil et les personnes physiques qui se seront portés candidats.

Article 4. Les organisateurs ont déterminé sept catégories pour “Les Trophées du Grand Age” 2012. Cette liste est susceptible d’être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l’issue du vendredi 2 mars 2012, date de la sélection des nominés par le comité d’organisation.

Date limite d’inscription vendredi 02 mars 2012

- *Catégorie 1 : Habitat-environnement*
- *Catégorie 2 : Gérontechnologies et technologies pour l’autonomie*
- *Catégorie 3 : Initiative EHPA- EHPAD*
- *Catégorie 4 : Services à la personne*
- *Catégorie 5 : Initiative Alzheimer & maladies neurodégénératives*
- *Catégorie 6 : Dynamisme des associations et des territoires*
- *Catégorie 7 : Médecins coordonnateurs*
- *Catégorie 8 : Recherche et développement*

Article 5. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans la limite de 4 dossiers. Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **358,80 € TTC** par dossier de candidature, (soit **300 € HT**- règlement par chèque à l’ordre de **MDC**).

Article 6. Les organisateurs des Trophées du Grand Age procèdent à l’appel des candidatures à partir du jeudi 20 décembre 2011. La clôture des candidatures est fixée au **vendredi 02 mars 2012**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection de 5 à 7 nominés par catégorie.

Article 7. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, ce jury attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l’objet d’aucune contestation et n’ont pas à être motivées.

Article 8. Il sera organisé une **audition des nominés**, devant le jury, le **mardi 13 mars 2012** de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d’indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l’objet d’une confidentialité totale dont le comité d’organisation se porte garant.

Article 9. Lors de l’audition des nominés, prévue le **mardi 13 mars 2012**, le jury établira son classement en utilisant une grille d’évaluation multicritères, élaborée par le comité d’organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10. Les nominés et les vainqueurs des Trophées du Grand Age seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 2 avril 2012** au Casino de Paris dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel. Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix.

Article 11. Le palmarès ne sera dévoilé qu’au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 2 avril 2012**.

Article 12. Tout candidat s’engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention “lu et approuvé”